

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

Vote		
A la majorité		
Pour : 12		
Contre : 0		
Abstention : 1		

L'an 2025, le 17 Novembre à 19:45, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOUTTIER Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 10/11/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 10/11/2025.

Présents : Mme BOUTTIER Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAUlt Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme BOUTTIER Monique, Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, Mme GAGNARD Sylvie à M. RICHARD Jean-Yves

Excusé(s) : Mme MOREAU Evelyne

A été nommé(e) secrétaire : M. DE MALHERBE Raymond

2025/083 – Espace numérique - E. primo - Marché public 2026-2030

Depuis 2013, l'académie de Nantes a déployé un Espace Numérique de travail (ENT), dans les écoles qui est appelé e.primo.

e.primo favorise la communication sécurisé entre les enseignants et les parents, et permet ainsi aux familles de suivre la vie de l'école. Cela permet également aux élèves de développer des compétences numériques. Pour les enseignantes, cela est un support pédagogique très utile.

L'école de Marçon l'utilise depuis 2018. Le dernier marché arrive à son terme en juillet 2026. Le prochain marché public couvrira la période de juillet 2026 à juillet 2030

Vu le courrier, de l'académie de Nantes, reçu en date du 14 octobre 2025, concernant la marché ENT e.primo 2026-2030

Vu l'utilisation de la plateforme e.primo, par les enseignantes de Marçon, depuis 2018 (7ans)

Vu la convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes

Sur proposition de Mme Le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE Mme Le Maire ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au groupement de commande pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes, ainsi que tous autres documents afférents à cette affaire.

« La présente délibération est exécutoire à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de cette date, sauf retrait ou abrogation par l'autorité compétente dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales. »

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/11/2025
Le Maire
Monique BOUTTIER



Secrétaire de séance
M. DE MALHERBE Raymond